

COUVREUR - ZINGUEUR - ÉTANCHEUR

PRINCIPAUX RISQUES

• ACCIDENTS DU TRAVAIL :

Accidents du travail : chutes de hauteur et de plain pied, blessures des mains et des pieds, corps étrangers dans les yeux, accidents électriques si lignes aériennes, brûlures, explosion d'une bouteille de gaz.

• MANUTENTION ET POSTURES PÉNIBLES : douleur du dos.

• APPUI PROLONGÉ SUR LES GENOUX : douleurs, épanchements.

• BRUIT : surdité.

• OUTILS VIBRANTS : troubles au niveau des mains et des coudes.

• EXPOSITION AU PLOMB, AUX LAINES ISOLANTES ET À L'AMIANTE: atteinte du sang, du système nerveux et des poumons.

• POUR LES ÉTANCHEURS, MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS BITUMINEUX OU RÉSINEUX : maux de tête, allergies.

• FORTES CHALEURS ET EXPOSITION SOLAIRE RÉPÉTÉE : malaise, cancer de la peau.

Quelques conseils

→ Prévenir les accidents

- Porter les équipements de protection individuelle élémentaires : chaussures de sécurité, gants, casque, lunettes selon le travail à exécuter.
- Sur le toit, porter un harnais fixé à un point d'ancrage fiable, en l'absence de dispositifs anti-chute disposés en périphérie.
- N'utiliser les échelles que pour accéder à la hauteur et les amarrer. Pour un travail prolongé, se servir des échafaudages.
- Repérer les lignes électriques aériennes et prendre les mesures de protection nécessaires.
- Ranger en permanence l'environnement de travail.

→ Adopter les bons gestes et postures

- Se servir au maximum des engins de levage
- Pour soulever, se rapprocher le plus possible de la charge, dos droit, genoux pliés.

→ Protéger ses genoux

- Porter des genouillères ou des pantalons à protection intégrée.

→ Protéger ses oreilles

- Porter des protecteurs individuels chaque fois qu'il y a du bruit. **Se protéger de temps en temps, c'est ne pas se protéger du tout.**
- Ne pas sous estimer le rôle du marteau comme source du bruit.

→ Lors de travaux de rénovation, penser à la possibilité de présence d'amiante. Si celle-ci est confirmée, des mesures spécifiques s'imposent.

→ Lors de la manipulation de laines isolantes, porter des vêtements couvrants et un masque antipoussière FFP2 et ne pas enlever celui-ci trop tôt.

→ Le soudage peut comporter un risque d'intoxication au plomb. Pour l'éviter : ne pas fumer, ne pas manger, ne rien porter à sa bouche sans avoir bien lavé les mains à l'eau et au savon.

→ Éviter tout contact de la peau avec le ciment, les résines et les produits bitumineux.

→ Se protéger du soleil

- Ne pas travailler torse nu.
- Penser à boire régulièrement de l'eau.

EN SAVOIR +

www.ast67.org

Pour tous renseignements complémentaires, ne pas hésiter à s'adresser à son médecin du travail

AST 67

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises